



La CGT FiP de la DiSI Paris-Champagne informe

Août 2018

**Cher(e)s Collègues,
Cher(e)s Camarades,**

Canicule, ESI de Nemours

Vous trouverez à la suite l'échange de mel entre le secrétaire de la section CGT et Madame la Directrice de la DiSI.

Il est indiscutable que Madame la Directrice a fait un geste tenant compte de la spécificité de l'ESI de Nemours (climatisation en panne depuis 5 semaines), sous la forme d'un crédit horaire de deux fois une heure (pour les journées du mardi 7 août et du mercredi 8 août) pour l'ensemble des personnels présents ces deux jours. Ce crédit sera initié par la DiSI.

Elle n'a pas accédé à une de nos deux revendications, mais il faut souligner qu'elle est allée beaucoup plus loin que dans la plupart des directions. Je l'en ai remercié.

Les adhérents de notre section à Nemours sont actuellement sollicités pour savoir si nous en restons là ou pas. Je donnerai mon point de vue dans une note interne à notre section.

Quoi qu'il en soit, nous formons le vœu que la clim soit réparée avant la fin de la semaine. Nous restons bien sûr vigilants. Tous les collègues peuvent compter sur la détermination de la CGT pour des conditions de travail correctes.

NB : Lors d'une conversation téléphonique de mardi, Madame la Directrice a été surprise de l'heure d'envoi du mel (23 H 23). Je lui ai indiqué en substance que lorsque les conditions de travail des agents sont à ce point dégradées, il n'y a pas d'horaires pour les responsables syndicaux.

----- Message original -----

Sujet : Canicule. Dispositif particulier ESI Nemours.

De : Michel Risacher <michel.risacher@dgfip.finances.gouv.fr>

Pour : Stephanie Maho <stephanie.maho@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : Lundi 06 Août 2018, 23:23

Madame la Directrice,

De retour après 1 mois de congés payés, je constate que la situation des agents de l'ESI de Nemours ne s'est pas améliorée : pour ne prendre que l'exemple de mon service, les températures constatées la semaine dernière ont été respectivement du lundi au vendredi de 32 °, 34 °, puis 35 °, pour arriver à 36 °, et enfin à 40 ° !

Ce matin, arrivé à l'ESI à 8 H, la température dans mon service est de 28 °, et de 32 ° en façade pourtant protégée par des stores occultants. A mon départ vers 16 H 20, la température est passée à 35 °, et notre thermomètre de façade est bloqué à 36 °.

Comme je vous l'ai fait observer lors de votre visite dans mon service début juillet, lors de laquelle je vous invitais à y rester deux heures pour le constater par vous-même, il faisait déjà chaud.

Non seulement il fait chaud, mais la panne de la climatisation, dont il faudra tirer toutes les leçons dans un prochain CHS après une enquête dont les représentants de la CGT au CHS vont demander la diligence, accroît considérablement l'aspect irrespirable, sachant que l'ESI est dépourvu de fenêtres, à une exception près.

Ces aspects ont été développés à plusieurs reprises par les représentants des personnels (CGT et Solidaires) la semaine dernière devant le Directeur de l'ESI sans grand succès (« il faut prendre des douches, il faut se retirer en zone plus fraîche, je n'ai aucun moyen d'agir sur les horaires »).

Je suis moi-même intervenu lors de la réunion des chefs de service es-qualité (la RIST) du 6 août pour demander qu'une solution convenable (pas de pénalisation horaire) soit adoptée pour nos agents. Le Directeur de l'ESI m'a rétorqué que toutes les solutions étaient entre vos mains.

Quelle est cette solution convenable et respectueuse de la santé des agents dont je vous rappelle les articles du Code du Travail encore existants qui vous place en pleine responsabilité civile et pénale de ce point de vue ?

Le dispositif de la DG consistant en des horaires contractés le matin (6 H), charge aux agents de « financer » la différence au regard de leur module horaire, est déjà très contestable. En effet, je vous rappelle que les agents « en général » souffrent depuis des semaines, avec des manifestations de torpeur, de manque de concentration, et d'insomnie. Ces agents ne sont pas dans des bureaux ministériels largement épargnés par la canicule.

Si ce dispositif est déjà très contestable dans des services implantés dans des immeubles comportant des fenêtres permettent d'aérer la nuit, ou encore comportant une climatisation en ordre de marche, **il est totalement inadapté pour l'ESI de Nemours, sans fenêtres à une exception près, dont la climatisation est en panne depuis 5 semaines.**

Aussi, compte-tenu que le Directeur de l'ESI, qui n'a pas ménagé ses efforts en la matière, mais qui renvoie systématiquement à votre autorité, je vous demande que la solution convenable, qui encore une fois ne rentre pas dans les « clous » de la solution « générale » pour la raison évoquée plus haut (clim morte depuis 5 semaines), soit la suivante :

- **Pour tous les agents ayant écourté leur plage habituelle en raison de ces conditions épouvantables depuis 5 semaines, rétablissement de leur module horaire.**
- **Pour tous les agents optant pour les horaires contractés, maintien de leur module horaire.**

Avec mes sentiments respectueux,

Michel Risacher,

Secrétaire de la section CGT-FIP de la DiSI Paris-Champagne.

NB : Chère Madame la Directrice, il s'agit en quelque sorte d'une première épreuve au feu pour votre part à l'égard des personnels de l'ESI de Nemours. Comme le dit un proverbe de Cicéron, « *c'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis.* ». Ne nous décevez pas.

----- Message original -----

Sujet :Re: Canicule. Dispositif particulier ESI Nemours.

Date :Tue, 7 Aug 2018 11:42:05 +0200

De :MAHO Stephanie (94) <stephanie.maho@dgfip.finances.gouv.fr>

Pour :RISACHER Michel (77) <michel.risacher@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à :RICOU Philippe (77) <philippe.ricou@dgfip.finances.gouv.fr>

Références :<1533590588728.michel.risacher@oc.dgfip>

Bonjour M. Risacher,

Compte tenu de la zone de vigilance orange Météo France en raison de la canicule, et comme vous le rappelez dans votre message, des aménagements des horaires de travail ont été proposés par le responsable de l'ESI de Nemours aux agents qui le souhaitent. Notamment, a été proposé un dispositif de journée continue, qui reste dérogatoire au droit commun, afin de tenir compte des conditions particulières de travail dans vos locaux.

J'ai pris l'attache de la direction centrale afin de vérifier les conditions de mise en œuvre de ce dispositif et évaluer nos marges de manœuvre locales. A titre exceptionnel, les agents peuvent ainsi réduire leur temps de présence dans le service en effectuant une journée continue de travail de 6 heures maximum. Cet aménagement ne remet pas en cause les obligations horaires réglementaires. L'agent bénéficiant de cet aménagement reste astreint au pointage.

J'ai bien conscience des difficultés locales liées aux problèmes de climatisation et à la configuration des locaux de l'ESI de Nemours. Cependant, les règles strictes liées à la mise en œuvre d'un dispositif dérogatoire du droit commun ne peuvent faire l'objet d'un aménagement spécifique pour l'ESI tel que vous le proposez. Vous sollicitez également pour tous les agents ayant écourté leur plage habituelle depuis 5 semaines le rétablissement de leur module horaire. Or, les horaires variables visent précisément à offrir une souplesse de gestion aux agents, tout en tenant compte de la charge de travail dans les ESI, particulièrement importante en cette période . Par ailleurs, l'application d'une telle disposition serait en tout état de cause inéquitable pour les agents ayant respecté les obligations horaires réglementaires cours de ces 5 dernières semaines.

Cependant, afin de tenir compte au mieux des particularités liées à la configuration de la structure de Nemours , j'ai décidé d'accorder une heure de crédit pour la journée d'aujourd'hui et de demain afin que les agents puissent partir en avance de phase. Par souci d'équité, ce crédit bénéficiera à l'ensemble des personnels du site de Nemours, afin de tenir compte des efforts consentis par tous. M. Ricou, en copie du présent message, assurera dès lors la communication de cette mesure auprès des personnels. En complément, je ne peux que vous recommander de vous inscrire dans les dispositions mises en place par ce dernier, notamment le repli dans les zones tempérées du site.

L'ensemble de l'équipe de la DiSI reste vigilante sur les conditions de travail à Nemours et tout particulièrement sur la résolution, espérons le dès demain, de l'incident de climatisation.

Cordialement,

Stéphanie MAHO

DiSI Paris Champagne

01 60 37 91 43